



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE  
COMMUNE DE LABEGE

N° : *117 A. 2022*

Nomenclature : 9.1

Publication numérique le : *07/10/2022*

**ARRETE MUNICIPAL  
AUTORISATION DE TRAVAUX ERP  
LABORATOIRE D'ANALYSES  
MÉDICALES LABEGE**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4, (cadre général), R.123-1 à R.123-55 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-18-1 et R.111-19-1 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

- Vu l'arrêté modifié du 22 juin 1990 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP relatif aux établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (DAT) n°031.254.22H0025 déposée en date du 09.08.2022 ;
- Vu l'Avis Favorable de la sous-commission départementale de la Haute-Garonne pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 04.10.2022 ;
- Vu la notice d'information destinée aux exploitants d'ERP de 5ème catégorie en date du 29.07.2022 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE I** Le responsable de l'établissement «Laboratoire d'Analyses Médicales» situé 2 rue de l'Autan 31670 LABEGE classé type U, catégorie 5 est autorisé à réaliser les travaux sollicités conformément à sa demande d'AT n°031.254.22H0025 ;

**ARTICLE II** L'ensemble des prescriptions émises par la commission de sécurité incendie et la commission d'accessibilité dans leurs avis respectifs, ci-dessus visés, devra être respecté ;

**ARTICLE III** Toutes modifications significatives de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP en cours devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de nos services;

**ARTICLE IV** Le pétitionnaire devra solliciter, par écrit à la Mairie de Labège (Service Hygiène et Sécurité), une demande de visite de réception des travaux par les commissions de sécurité et d'accessibilité compétentes et cela 1 mois avant la date d'ouverture envisagée de l'ERP (Etablissement Recevant du Public);

**ARTICLE V** La présente autorisation ne dispense nullement les bénéficiaires de solliciter auprès des autres administrations et services municipaux, les autorisations réglementaires et notamment celles liées au Code de l'Urbanisme et de l'Environnement.

**ARTICLE VI** La présente autorisation ne vaut pas Permis de Construire.

**ARTICLE VII** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, au pétitionnaire, au service instructeur ainsi qu'à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens.

**ARTICLE VIII** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Orens, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labège, le 06 OCT. 2022

Le maire

  
Laurent CHERUBIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

SLO



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE LABEGE (31)

Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	117A_2022
Date de la décision :	2022-10-06 00:00:00+02
Objet :	AUTORISATION DE TRAVAUX ERP Laboratoire d'Analyses Médicales LABEGE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	031-213102544-20221006-117A_2022-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
031-213102544-20221006-117A_2022-AR-1-1_0.xml	text/xml	887
Nom original :		
D_4883.pdf	application/pdf	58885
Nom métier :		
99_AR-031-213102544-20221006-117A_2022-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	58885

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2022 à 14h39min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2022 à 14h39min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2022 à 14h39min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2022 à 14h39min42s	Reçu par le MI le 2022-10-07